

Plan Communal de Sauvegarde

Identification des personnes nécessitant une attention particulière

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la mairie a la nécessité de pouvoir identifier parmi sa population les **personnes vulnérables** nécessitant une attention particulière (personne isolée, personne en perte d'autonomie, personne malentendante ou malvoyante, personne à mobilité réduite, personne à haut risque vital, etc.).

En cas de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde, ou en cas d'alerte préfectorale, la mairie doit pouvoir contacter ou prendre en charge ces personnes vulnérables.

Si vous êtes dans cette situation, merci de bien vouloir compléter ce document et le transmettre à la mairie.

Les informations recueillies seront traitées et conservées de façon strictement confidentielle et utilisées dans le seul but indiqué ci-dessus. Elles seront consignées dans un annuaire annexé au PCS.

NOM, Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Pour adapter le cas échéant votre prise en charge merci d'indiquer, sans donner d'information pouvant toucher au secret médical, votre problématique (exemples : problème de mobilité ou personne sous assistance respiratoire) :

NOM, Prénom et numéro de téléphone d'une personne de confiance (famille, amis, voisin) pouvant être contactée si on n'arrivait pas à vous joindre :

MATINÉE DE L'ENVIRONNEMENT



SAMEDI 21 SEPTEMBRE

dès 8h30

Participez au nettoyage de votre commune !

RAMASSAGE DES DÉCHETS

ATELIERS ENFANTS À 10H ET 11H

CAFÉ & PIQUE-NIQUE OFFERTS*

* aux participants